# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois Le vingt-trois juin à 20H45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Didier SAUSSAY, Julien MASQUELIER, Roland FONTAINE, Filipe MARTINS, Yannick VANDENABEELE, Christian JAROSZ, Edouard RIGAUD, Laurent ESCRIVA, Mesdames: Edite DA SILVA, Françoise SANSON, Anne CHASSANG

Absents excusés : François LIGNEY procuration à Laurent ESCRIVA Didier PIETTE procuration à Didier SAUSSAY

Est désigné comme secrétaire Edite DA SILVA.

Date de la convocation: 17/06/2023

### Ordre du jour :

- Contrat Rural église
- Travaux de restauration de l'église
- Fonds de concours (porte mairie + lampes + colombarium)
- Délibération adhésion à la compétence I.R.V.E (infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables)
- Changement de nomenclature comptable (M57)
- Renouvellement des commissions de contrôles des listes électorales
- Subventions
- Permis de construire
- Ouestions diverses

Puis lecture est faite du compte rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observations.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

#### **CONTRAT RURAL EGLISE**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet de marché de maitrise d'œuvre de la restauration de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents approuve le projet de marché de maitrise d'œuvre.

## FONDS DE CONCOURS (porte mairie + lampes + colombarium)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'un fonds de concours par l'intercommunalité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de faire une demande pour bénéficier du fonds de concours pour le remplacement de la porte de la mairie, du changement en leds de l'éclairage public et la création d'un colombarium.

**DELIBERATION ADHESION A LA COMPETENCE I.R.V.E** (infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables)

Monsieur Le maire présente au conseil municipal un projet de transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver le transfert de la compétence au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Eure-et-Loir et des Yvelines.

## CHANGEMENT DE NOMENCLATURE COMPTABLE (M57)

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour l'approbation de la nomenclature comptable et budgétaire M 57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide l'approbation de la nomenclature M 57 (plan de compte abrégé).

#### RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DE CONTROLES DES LISTES ELECTORALES

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de nommer 3 titulaires et 3 suppléants pour faire partie de cette commission

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de nommer :

Madame Anne CHASSANG – Monsieur François LIGNEY – Monsieur Laurent ESCRIVA comme titulaires.

Monsieur Christian JAROSZ - Monsieur Yannick VANDENABEELE — Madame Edite DA SILVA comme suppléants

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur Le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention du club de tennis d'Orgerus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 100 €.

Monsieur Le Maire informe le Conseil avoir reçu des informations complémentaires concernant la subvention demandée par Les P'tits Loups de Saint-Martin-des-Champs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder une subvention au P'tits Loups de 1 000 €.

# PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal deux permis de construire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H23.